

àrid porter les dernières propositions de la part du Roi de la Grande Bretagne & de S. A. R. le Duc Regent, & qui doit rapporter les reponses du Prince Regnant.

Rebelles en
Bretagne
exécutez à
mort.

XV. Par Arrêt de la Chambre de Justice établie en Bretagne, & rendu le 24. Mars la plupart de ceux qui étoient accusez d'avoir contribué aux derniers troubles de cette Province (voyez les Journaux precedens) furent condamnez à mort, & exécutez le 26. dans la Place publique de Nantes. Le Marquis de Pontkalet, Mrs Tailouet - le Moine, Montlouet, & Cædic furent décapitez; 17. Gentilshommes qui se sont absentez & ont pris la fuite, condamnez par contumace à la même peine, & exécutez en effigie, sçavoir, Messieurs Me ace Hervieux, le Comte de Crosquet, de Lambilly, Trevélet fils, de Bon Amour, la Boissiere, de Kipredon, le Chevalier d'Alduc, le Comte de Berraye, le Chevalier de Villagby, Talhouet, de Bofferan, Coquart de Rosconan, l'Abbé du Croques, le Comte de Polduc, Kyautre de Gouelle, de la Houffaye pere, & du Crocco: deux autres ont été pendus, & huit condamnez à un an de prison. Depuis cette sanglante execution la Chambre de Justice a été supprimée, & vers le 15. Avril le Comte de Chateaufneuf qui en étoit President & les autres Membres qui la composoient, revinrent à Paris. On dit que la Cour a envoyé une Amnistie générale & un pardon à ceux qui ont eu part à cette malheureuse affaire, & qu'on a dessein de bâtir des Cazernes dans les principales Villes de cette Province, pour y loger des Troupes qui